

LA VILLENEUVE AU CHENE, le 31 mars 2021

2

Monsieur Daniel KERLAU
Commissaire enquêteur
9 Route Départementale 619
10140 La Villeneuve-au-Chêne

à

Monsieur Fabien GOSSEAUME
Manager Environnemental
3 avenue Hoche CSZ 60006
75384 PARIS Cedex 08

OBJET

- Synthèse des observations émises par le public au cours de l'enquête publique unique portant sur les demandes d'autorisations environnementales et de permis de construire déposées par les sociétés PROLOGIS France LXI EURL et PROLOGIS France LXII EURL pour la construction et l'exploitation de deux plateformes logistiques dans le parc logistique de l'Aube, sis sur le territoire de la commune de Saint-Léger-Près-Troyes (Aube).

REFERENCES

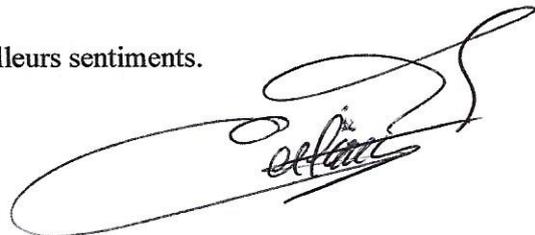
- Enquête publique n° E 20000100/51 du 6 janvier 2021 – Tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
- Arrêté n°PCICP2021034-0002 du 3 février 2021 – Préfecture de l'Aube.
- Article R.123-18 du code de l'Environnement.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre et de vous commenter la synthèse des observations émises par le public à l'issue de l'enquête publique unique référencée ci-dessus.

Je vous informe que vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de ce jour pour me faire part de vos éventuelles réponses, conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.



Daniel KERLAU